

La présidente

COMMUNIQUÉ DE DÉCISION
Séance plénière de la Commission nationale du débat public

Paris le 21 décembre 2022

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. SAISINE DE LA CNDP - ARTICLE L.121-10

- **Projet de réforme de la politique énergie et climat :** la commission déclare irrecevable la saisine du 25 octobre 2022 adressée à la CNDP par plus de 60 députées et députés sollicitant l'organisation d'un débat public au titre de l'article L.121-10 du code de l'environnement sur la place du nucléaire dans le mix énergétique de demain
[Consulter la décision](#)

MISSIONS EN COURS

I. CONCERTATION PREALABLE

- **Projet de saut-de-mouton de l'avant-gare de Paris Saint-Lazare (92) :** M. Jacques ROUDIER est désigné garant de la concertation préalable sur ce projet
[Consulter la décision](#)
- **Projet de réaménagement du site de valorisation énergétique/tri des déchets du SMYTOM Lombric - commune de VAUX-LE-PENIL (77) :** Mme Sophie AOUIZERATE est désignée garante de la concertation préalable sur ce projet.
[Consulter la décision](#)

DIVERS

- **Désignation des délégués régionaux :** La commission prend acte de la démission, pour raisons personnelles, de M. Jacques ARCHIMBAUD de sa mission de délégué régional de la région Bourgogne-Franche-Comté.
[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO